



Paris, le 3 mai 2023

## **Fermeture de Bagneux – Droit d’alerte économique contesté, inquiétude renforcée !**

Depuis l’annonce de la fermeture de Bagneux en juillet 2022, les quatre organisations syndicales représentatives de Naval Group (CGT, CFDT, UNSA et CFE-CGC) ont exprimé leurs craintes et les risques pour l’entreprise inhérents à ce projet, sans parler des conséquences sociales pour nos collègues balnéolais.

Ces craintes sur les pertes de compétences et les retards, voir les impossibilités à livrer nos programmes sont malheureusement fondées par des faits :

- Déjà 35 départs à Bagneux depuis juillet 2022 (sur un effectif de 260 personnes) sans compter les personnels qui ne suivront pas mais qui n’ont pas encore annoncé leur départ
- Des difficultés majeures sur certains programmes comme AVSIMAR
- Des consommations de marges importantes sur certains autres, notamment FTI, CS MLU ou MCM
- Une surcharge de travail sur les personnels de Bagneux et d’Ollioules

Malgré ces éléments, la direction n’en démord pas : son projet est celui qu’il faut pour l’entreprise ! Elle répond aux problématiques à court et moyen termes par des grandes considérations long terme sur les drones, le combat naval collaboratif, etc, tout en affichant que les compétences des 260 personnels de Bagneux ne seraient pas essentielles pour le futur.

En parallèle, elle prend des mesures unilatérales, sans dialogue social, de suspension des conventions de mobilité entre Naval Group et d’autres entreprises. Elle propose même des primes selon la « compétence critique » détenue par les personnels. Récemment, elle a réussi à faire bloquer les embauches par Thalès de salariés de Bagneux., tout en accusant les organisations syndicales de ne pas vouloir dialoguer pour limiter cette hémorragie ...

Les élus du CSE central ont lancé, à l’unanimité, une procédure de droit d’alerte économique face à ce projet qui met gravement en danger l’entreprise. De nombreuses questions ont été posées et les réponses apportées n’ont pas rassuré les élus mais au contraire renforcé leurs inquiétudes. Ils ont donc décidé de faire appel à un expert extérieur à l’entreprise pour étayer leurs analyses et interpeller le Conseil d’Administration.

Seule réponse de la direction : elle conteste au tribunal cette procédure initiée par les élus, probablement par crainte d’avoir à s’expliquer devant le Conseil d’Administration sur les risques majeurs de son projet...